



Jeudi 4 juin 2015 – Foyer de Valleraugue



L'évaluation des incidences Natura 2000

Réunion d'information





Déroulement de la présentation

➤ Contexte

- Pourquoi cette réunion d'information ?
- Qu'est-ce que Natura 2000 ?

→ Karen JOYAUX
CC Causses Aigoual Cévennes

➤ Les principes de l'évaluation des incidences

- Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?
- A quoi sert-elle ?
- Quelles questions à se poser ?
- De quoi est-elle composée ?

→ Nathalie LAMANDE
DREAL LR

➤ L'évaluation des incidences dans le Gard

- Quels sont les projets concernés ?
- Les formulaires simplifiés à utiliser
- 3 exemples

→ Patrice BENOIT
DDTM 30

➤ Interlocuteurs et rôles de chacun

➤ Cas particulier : Sites Natura 2000 et zone cœur PNC

➤ Questions diverses

→ Franck
DUGUEPEROUX
PNC



Déroulement de la présentation

➤ Contexte

- Pourquoi cette réunion d'information ?
- Qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Les principes de l'évaluation des incidences

- Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?
- A quoi sert-elle ?
- Quelles questions à se poser ?
- De quoi est-elle composée ?

➤ L'évaluation des incidences dans le Gard

- Quels sont les projets concernés ?
- Les formulaires simplifiés à utiliser
- 3 exemples

➤ Interlocuteurs et rôles de chacun

➤ Cas particulier : Sites Natura 2000 et zone cœur PNC

➤ Questions diverses



Contexte : pourquoi cette réunion ?

La **Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires**, c'est :

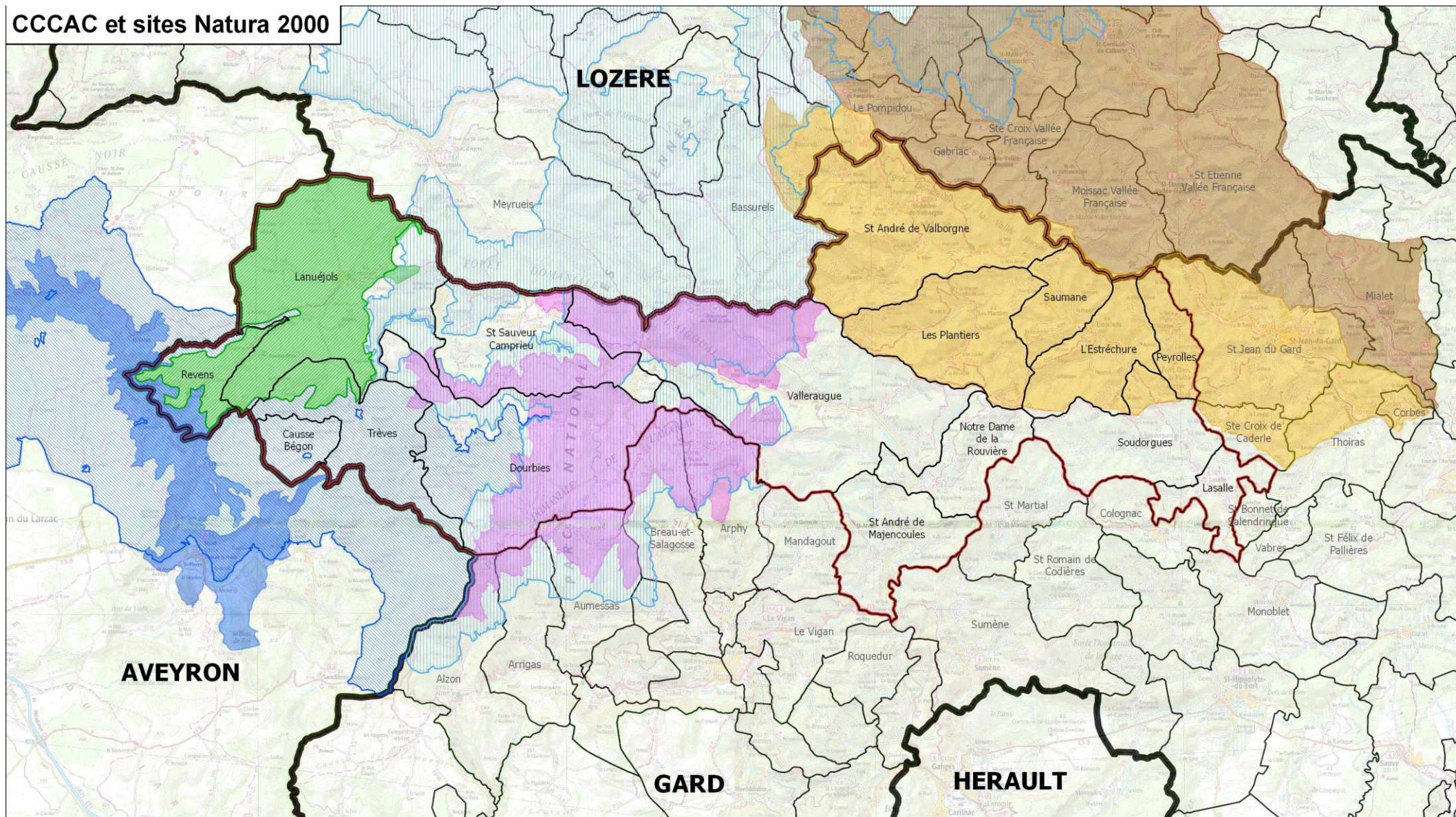
- 16 communes
- 5700 habitants
- 475 km²



Et...

- **7 sites Natura 2000 !**





LEGENDE

- Limites départementales
- Limites communales
- Délimitation de la CCCAC*

* CCCAC = Communauté de Communes
Causse Aigoual Cévennes - Terres solidaires

Sites Natura 2000

Directive Oiseaux	Directive Habitat	Structure porteuse
Causse noir	Causse Noir	> CPIE des Causse Méridionales
Gorges de la Dourbie et causses avoisinants	Gorges de la Dourbie	> Parc Naturel Régional des Grands Causses
Les Cévennes	Massif de l'Aigoual et du Lingas	> Parc National des Cévennes
	Vallée du Gardon de Saint-Jean	> CCCAC
	Vallée du Gardon de Mialet	> CC de la Cévenne des Hauts Gardons

2 0 2 4 km



Source des données
SCAN 100 (c) IGN
Communes et départements - BD TOPO (c) IGN
Sites Natura 2000 - (c) DREAL LR

Conception : K.Joyaux - CCCAC - Septembre 2013

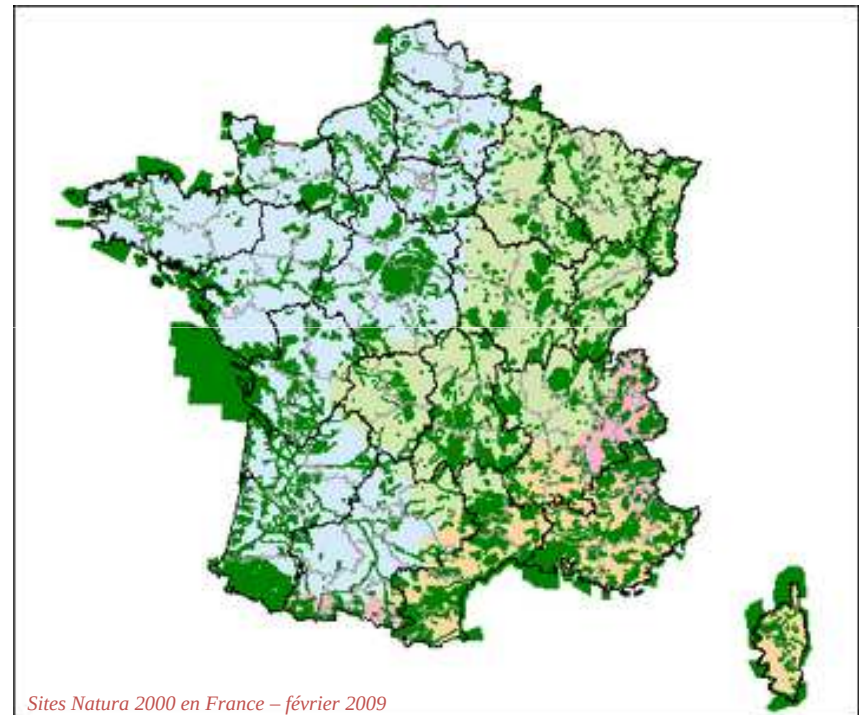


Contexte : qu'est-ce que Natura 2000 ?

- Réseau européen de sites naturels fragiles, rares, menacés
 - Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »



Sites Natura 2000 en Europe – juillet 2008



Sites Natura 2000 en France – février 2009



Contexte : qu'est-ce que Natura 2000 ?

•Exemples d'espèces « d'intérêt communautaire »



Castor d'Europe © J.SEON



Rosalie des Alpes © CBE



Ecrevisses à pattes blanches © Aqualogiq

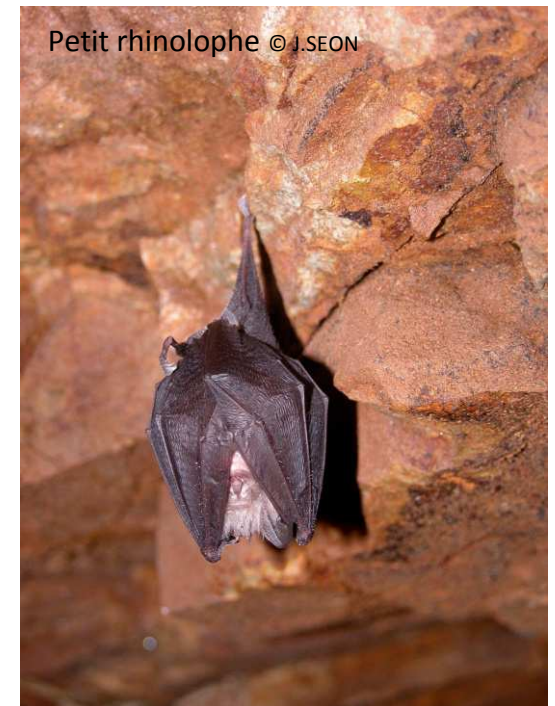


Cordulie à corps fin

© S.Fernandes – Observatoire du Patrimoine naturel du Gard



Loutre d'Europe © J.SEON



Petit rhinolophe © J.SEON



Contexte : qu'est-ce que Natura 2000 ?

Crédits photos : CBE

•Exemples d'habitats « d'intérêt communautaire »



Prairies maigres de fauche de basse altitude



Formations montagnardes à Genêt purgatif

Châtaigneraies cévenoles méditerranéennes



Landes sèches



Contexte : qu'est-ce que Natura 2000 ?

OBJECTIF

Concilier préservation de la biodiversité et activités humaines présentes sur le territoire



Concertation

Outil contractuel

Particularités
régionales & locales
prises en compte

Pas de mise
sous cloche

**→ Une gouvernance locale, présidée par un élu :
comité de pilotage**



Contexte : qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Des actions basées sur le volontariat

- Contrats (=indemnités financières) avec agriculteurs, forestiers, propriétaires
- Charte Natura 2000 (≠ de la charte du PNC)
- Animations de sensibilisation
- Inventaires et suivis scientifiques / Observatoire participatif de la biodiversité

➤ Réglementation

- Nationale et Départementale
- L'évaluation des incidences



Déroulement de la présentation

➤ Contexte

- Pourquoi cette réunion d'information ?
- Qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Les principes de l'évaluation des incidences

- Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?
- A quoi sert-elle ?
- Quelles questions à se poser ?
- De quoi est-elle composée ?

➤ L'évaluation des incidences dans le Gard

- Quels sont les projets concernés ?
- Les formulaires simplifiés à utiliser
- 3 exemples

➤ Interlocuteurs et rôles de chacun

➤ Cas particulier : Sites Natura 2000 et zone cœur PNC

➤ Questions diverses

Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?

§3 « Tout plan ou projet susceptible d'affecter un site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site.

Compte tenu des conclusions de l'évaluation des incidences sur le site et sous réserve des dispositions du paragraphe 4, les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné et après avoir pris, le cas échéant, l'avis du public.»



Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?

I - Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :

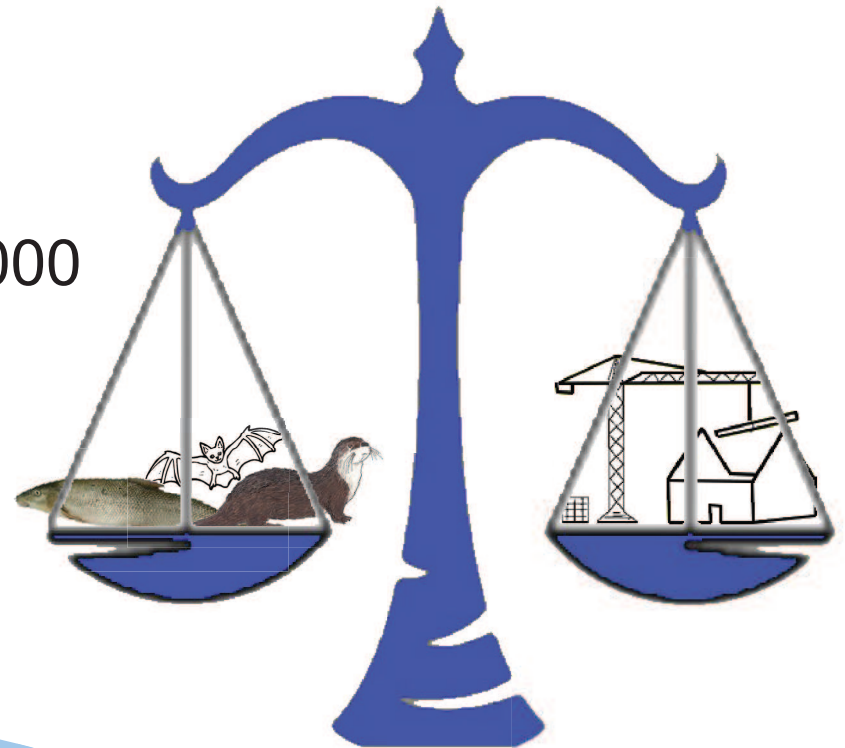
- 1) Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;
- 2) Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;
- 3) Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

414-4 du Code de l'Environnement



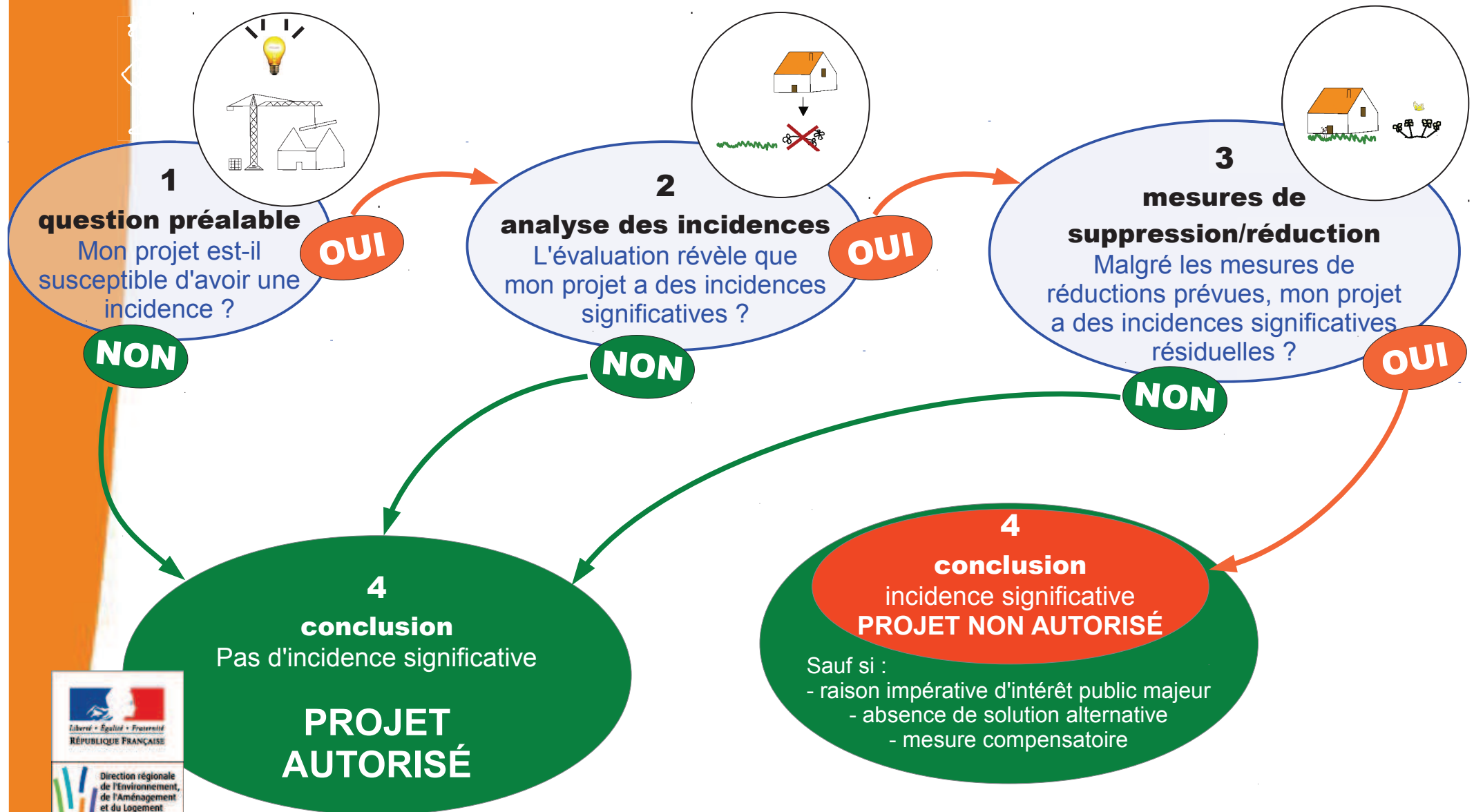
A quoi sert l'évaluation des incidences ?

- vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs du (des) site(s) Natura 2000
- déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du (des) site(s) Natura 2000

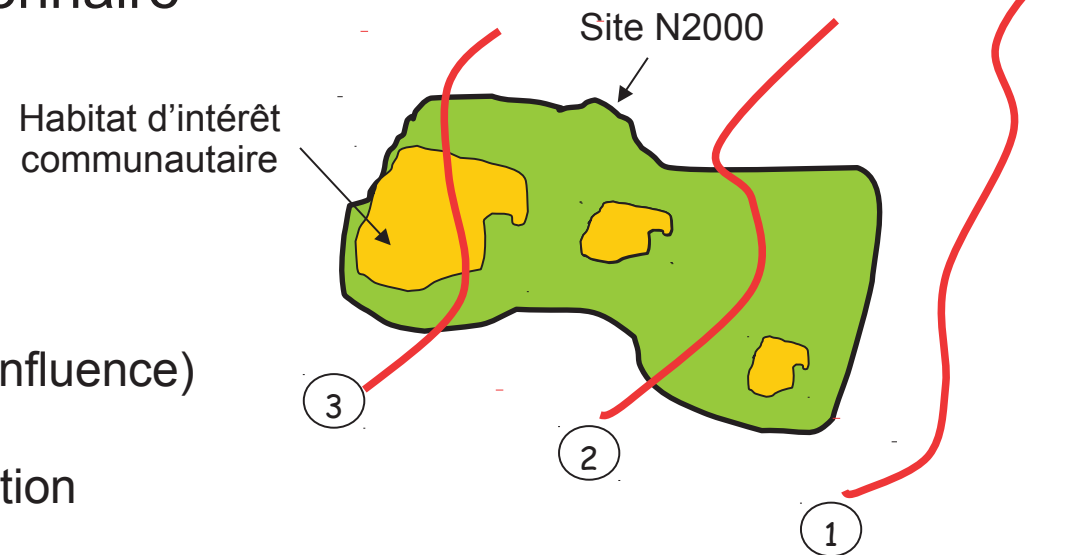


**L'objectif n'est en aucun cas
d'interdire un projet
mais d'en évaluer ses incidences.**

Quelles questions à se poser ?



- 1 En dehors du site** = non soumis
(sauf si le projet agit sur la zone d'influence)





Déroulement de la présentation

➤ Contexte

- Pourquoi cette réunion d'information ?
- Qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Les principes de l'évaluation des incidences

- Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?
- A quoi sert-elle ?
- Quelles questions à se poser ?
- De quoi est-elle composée ?

➤ L'évaluation des incidences dans le Gard

- Quels sont les projets concernés ?
- Les formulaires simplifiés à utiliser
- 3 exemples

➤ Interlocuteurs et rôles de chacun

➤ Cas particulier : Sites Natura 2000 et zone cœur PNC

➤ Questions diverses

Quels sont les projets concernés ?

Opérations relevant d'un régime réglementaire

Décret du 9/04/2010

Liste nationale :
R414-19 du CE

- item n°1
- item n°2
- item n°3
-
-
-
- item n°29

Liste locale :
AP du 18/6/2013

- item n°1
- item n°2
- item n°3
-
-
-
- item n°26

Opérations non réglementées

Décret du 16/08/2011

Liste nationale :

- item n°1
- item n°2
- item n°3
-
- item n°10
-
- item n°26

Liste locale :
AP du 18/6/2013

- item n°1
- item n°2
-
- item n°16

Domaine	Liste nationale R 414-19 du CE	Liste locale 1 AP du 18/06/2013	Liste locale 2 AP du 18/06/2013
Urbanisme	1.docs d'urbanisme 2.cartes communales 5.UTN : Unités Touristiques Nouvelles	6.permis construire emprise >1500m ² 7.campings >20 pers 10-11.parkings >50 (>10 en Camargue) 12.aires gens du voyage	
Travaux	3.études d'impact 8.auto parc national et sites classés 21.dépendances domaine publique	13-14.affouillements/exhaussements >2m & >1000m ² 22.fouilles archéologiques 23.défrichements	12.réparations ponts, travaux dans tunnels non circulés
Eau	4.décla/auto loi sur l'eau	5.plans gestion cours d'eau	5.prélèvements >200m ³ /h ou 1 % débit 7.protection berges >10 m 8.remblais lit majeur >0,01 ha (Camargue) 9.assèchement >4 mois, mise en eau >1an, remblais zone humide >0,01 ha 10.drainage >1 ha
Agricole, forêt, chasse	7.docs départementaux de gestion 9.docs gestion forêt 10-11-12.certaines coupes forestières 13.aires géographiques de production 14-15.traitements aériens	16.démoustication (Camargue) 19.intro espèce non indigène, non domestique 24.parcs de chasse commerciale 25.élevages de chasse 26.chasse au vol	1-2.voiries forestières/DFCI 3.1ers boisements >0,5 ha 4.retournement prairies (Causses, Capelle) 14.mise en culture de dunes
Industriel	16-17.carrières 18.déchetteries 19.arrêts de mines 20.ISDI (déchets inertes) 29.ICPE	15.parcs photovolt >3 kWc	
Sport, Loisirs	22.manif titre nat ou internat ou >100.000€ 23.circuits 24.manif motorisés hors voies ouvertes 25.rassemblements festif musical 26.manif but lucratif 28.manif aériennes imptes	1.manif >100 participants 2.manif aériennes faibles-moy 4.PDESI (Plan Dptal Espaces Sites & Itinéraires) 8.terrains sports motorisés 9.parcs >2 ha 17.concours de pêche (Camargue) 18.agréments nautique moteur (Camargue) 21.feux d'artifice (Camargue)	13.aménagements parois rocheuses, cavités souterraines 15.parcs <2 ha 16.création de chemins de rando
Marin	6.schéma culture marine 27.manif nautiques	3.manif planches aérotractées 20.concessions culture marine (Camargue)	6.rejets en mer >10.000 m ³ /j 11.aménagements portuaires >80.000€

Formulaires disponibles

Canevas
du dossier complet

CANEVAS DOSSIER COMPLET D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
à l'attention des porteurs de projets, bureaux d'études...

Pourquoi ?
Le présent document vise à donner la **trame d'un dossier complet** d'évaluation des incidences.

Évaluation simplifiée ou complète ?
Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.
Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou complète dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation complète. Le formulaire d'évaluation simplifiée correspond au R414.23.1 du code de l'environnement et le canevas dossier complet au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?
Le canevas dossier complet peut être utilisé par les **porteurs de projets** eux-mêmes ou par les **bureaux d'études**.

Pour quoi ?
Le dossier complet doit être transmis au **service instructeur habilité** qui pourra éventuellement demander des informations complémentaires au porteur de projet, formuler un avis.

Définition :
L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration** des enjeux **Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être concluant sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Présentation :
L'évaluation Natura 2000 peut être dissociée ou intégrée au dossier principal comme l'étude d'impact par exemple. Dans ce dernier cas, un chapitre individuel sera consacré à Natura 2000.

Vocabulaire :
Dans un dossier complet, des « **mesures destinées à supprimer ou réduire** » les incidences du projet sont souvent prévues et des « **mesures d'accompagnement** » peuvent également être envisagées. Par contre, des « **mesures compensatoires au titre de Natura 2000** » ne sont que très rarement requises (seulement lorsque le projet porte une atteinte significative résiduelle (après mesures de suppression, réduction) à un site et qu'il répond aux conditions strictes de la procédure d'autorisation de l'article 6-4 de la Directive Habitats).

Formulaire
simplifié

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur les sites Natura 2000

Pourquoi ?
Le présent document vise à donner la **trame d'un dossier simplifié** d'évaluation des incidences.

Évaluation simplifiée ou complète ?
Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.
Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou complète dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation complète. Le formulaire d'évaluation simplifiée correspond au R414.23.1 du code de l'environnement et le canevas dossier complet au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?
Le dossier simplifié doit être transmis au **service instructeur habilité** qui pourra éventuellement demander des informations complémentaires au porteur de projet, formuler un avis.

Définition :
L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration** des enjeux **Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être concluant sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Présentation :
L'évaluation Natura 2000 peut être dissociée ou intégrée au dossier principal comme l'étude d'impact par exemple. Dans ce dernier cas, un chapitre individuel sera consacré à Natura 2000.

Vocabulaire :
Dans un dossier simplifié, des « **mesures destinées à supprimer ou réduire** » les incidences du projet sont souvent prévues et des « **mesures d'accompagnement** » peuvent également être envisagées. Par contre, des « **mesures compensatoires au titre de Natura 2000** » ne sont que très rarement requises (seulement lorsque le projet porte une atteinte significative résiduelle (après mesures de suppression, réduction) à un site et qu'il répond aux conditions strictes de la procédure d'autorisation de l'article 6-4 de la Directive Habitats).

« Spécial »
manifestations sportives

Formulaire d'évaluation d'un projet de manifestation sportive

Nom de la manifestation sportive :

Coordonnées de l'organisateur de manifestation sportive :
Nom :
Adresse :
Téléphone :
Email :

Description de la manifestation sportive

Description de la manifestation sportive
Préciser, si nécessaire, des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire.

« Activité sportive » et « Format de la manifestation sportive »

Description du parcours
(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire, longueur du parcours...)

Date, heure et durée de la manifestation sportive :

Budget prévisionnel :€

Déplacements de vivre : ☐ International ☐ National ☐ Non

Permettent de faciliter la rédaction
en aidant à fournir les bons éléments
Ne sont pas obligatoires

Informations disponibles

-> Sites Internet



Préfecture du Gard



DREAL LR



DREAL - Carmen

-> Opérateur du site Natura 2000

pour fournir les éléments utiles du DOCOB :

- localisation des habitats et espèces, données sur leur biologie,
- enjeux écologiques,
- éléments d'expertise...



L'animateur ne rédige pas l'EI Natura 2000.

Le pétitionnaire reste **le seul responsable de l'ensemble de la démarche**

Quelques exemples sur votre communauté de communes

- Carte communale des Plantiers
- Station d'épuration de Dourbies
- Trail du Mont-Aigoual



Carte communale des Plantiers

SOMMAIRE

I. contexte général / Diagnostic

p. 6

1. situation : une commune de montagne / Morphologie
2. Déplacements et transports / sécurité accidentologie
3. Les hommes : une certaine progression démographique
4. l'Activité : Une agriculture en déclin, un tertiaire fort
5. Cadre de vie et habitat / évolution de la zone urbanisée / équipements urbains
6. Les équipements urbains
7. Le tourisme : un tourisme vert lié à l'économie locale
8. L'intercommunalité
9. Perspective d'évolution / enjeux de la carte communale

II. Etat initial de l'environnement

22

1. Relief et hydrologie : des versants abrupts / risques
 2. Géologie : formations schisteuses / risques
 3. Végétation : rares terres cultivables entre châtaigniers, pins et chênes / un patrimoine écologique à préserver / risques
 4. Patrimoine écologique
 5. Caractéristiques Paysagères / les unités paysagères; les éléments forts et structurants; l'architecture industrielle et seigneuriale; les espaces naturels; les espaces agricoles; les hameaux en fond de vallée; les hameaux à mi-pente; le Bourg; les hameaux de montagne
- Hiérarchisation des enjeux

III. Perspectives d'évolution/ POTENTIEL

69

1. Des contraintes fortes
2. Analyse des contraintes et potentiels par hameaux
3. En résumé

II. CONCLUSION / les choix / résultat EP

76

III. Incidences des choix sur l'environnement

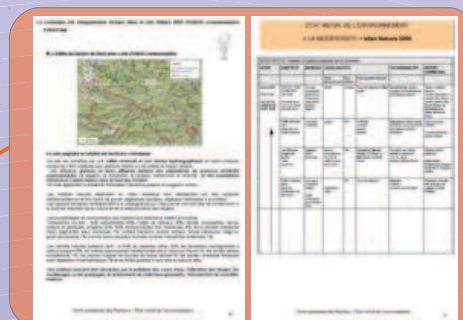
79

1. Sauvegarde et mise en valeur du site et du patrimoine
 2. Préservation des milieux naturels et écologiques
 3. Prise en compte des risques incendie et feux de forêt
 4. prise en compte du risque inondation
 5. prise en compte du risque technologique (SO)
 6. prise en compte du risque lié au sous sol
 7. prise en compte du risque mouvement de terrain / risques miniers
 8. prise en compte du risque lié au retrait / gonflement des argiles
 9. prise en compte du risque radon (S.O)
 10. prise en compte du risque pollution
 11. prise en compte de la sécurité routière
 12. évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000.
- Incidences du projet sur l'environnement

96

VI. Notice d'Application

109



Carte communale des Plantiers

Méthode

Consultation de
la chargée de mission
+ DDTM + DREAL

Le site N2000

Présentation du site, des habitats, espèces et objectifs
du DOCOB en lien avec vulnérabilité

Carte communale

Rappel des objectifs de la CC
et des zonages proposés

Analyse des impacts

- Superposition des zones constructibles et habitats en distinguant chaque hameau avec arguments simples

Analyse des impacts

- Définition des incidences potentielles pour les habitats et espèces présents

Conclusion

Justification que le projet de carte communale n'impacte pas les habitats ni les espèces du site Natura 2000.

Carte communale des Plantiers

Le site N2000

Les zones urbaines étant majoritairement situées en fond de vallée, il faut vérifier l'impact de l'urbanisation sur les habitats alluviaux, herbacés, sensibles à la dégradation directe du milieu et les éventuelles modifications du régime hydraulique. Sur les pentes, il faut estimer l'éventuelle dégradation de l'Habitat forestier.

Les espèces inféodées au cours d'eau sont susceptibles de pâtir de l'urbanisation par pollutions (assainissements défectueux, utilisation d'intrants), par modification du régime hydraulique. Les chiroptères (peu représentés sur la commune des Plantiers) sont sensibles à la dégradation de la ripisylve et au maintien ou destruction de leur gîte.

Analyse des impacts par hameau

Les zones habitées en fond de vallée, sont toutes bordées d'habitat d'intérêt communautaire. Toute extension de la zone urbaine qui permet l'implantation de nouvelles constructions empiète plus ou moins sur ces zones.

NB : Les « zones blanches » où l'on a pas recensé d'habitat d'intérêt communautaire sont souvent éloignées des zones bâties (en discontinuité), ou bien situées sur des pentes très fortes, rocheuses ou bien inaccessibles, donc non rattachable à la zone urbaine. On ne peut donc pas concevoir un projet d'urbanisme qui épargnerait totalement les SIC tout en assurant le développement vital de la commune (besoins en logements et activités).



La prairie de fauche (zone A), est menacée de « fermeture » à cause du morcellement annoncé des terrains (successions, absence de repreneur...). Ainsi on peut penser que la constructions de nouvelles habitations dans ce secteur ne serait pas plus défavorable au milieux que l'abandon de l'entretien de la prairie. On constate que l'implantation de nouvelles habitations dans des prairies assure souvent l'entretien (fauche) d'une bonne partie des terrains, maintient les milieux ouverts qui garantissent un moyen efficace de lutte contre l'incendie.

Carte communale des Plantiers

Analyse des impacts habitats/ espèces

Dans la mesure où une construction nouvelle peut être implantée sur un site, il y a forcément un impact direct d'altération voire destruction d'une partie de l'Habitat concerné.

L'habitat potentiellement le plus exposé est le milieu forestier (75%) avec une dominance de la châtaigneraie (57%).

Les prairies maigres de fauche, très présentes en fond de vallée à proximité des hameaux représentent 21% des habitats d'intérêt communautaires susceptibles d'être altérés directement par le projet.



De fait on peut affirmer que l'altération potentielle d'une faible surface de châtaigneraie en mauvais état de conservation par l'urbanisation à moyen terme, n'atteint pas de façon significative le fonctionnement écologique du site.

Certains habitats prioritaires du SIC ne peuvent pas être atteints par le projet de carte communale car totalement absent du territoire communal, isolé par le relief. Les pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ne sont pas présentes sur le sol schisteux. Les sources pétrifiantes avec formation de travertin ne sont pas présentes, ni les mares temporaires méditerranéennes.

Conclusion

L'extension de l'urbanisation du bourg et /ou des hameaux empiète presque systématiquement sur les habitats d'intérêts communautaires, mais n'altère pas de façon significative leur fonctionnement,

La préservation des linéaires de pâturage, le soutien à l'installation d'éleveur, l'inconstructibilité des "hameaux agricoles" est favorable au maintien des milieux ouverts, à la préservation des prairies de fauche.

On peut conclure que le projet de carte communale n'impacte pas de manière significative les habitats ni les espèces liées à ces habitats du site d'intérêt communautaire FR9101368 "Vallée du Gardon de Saint Jean".

Le projet ne s'oppose pas aux objectifs de conservation du site Natura 2000.

STEP de Dourbies

Évaluation des incidences

en annexe du dossier d'autorisation Loi sur l'eau



147-149 Sommaire

150-153 Avant-propos + contexte Natura 2000

154-158 Projet + sites Natura 2000

158-163 Méthode de l'étude

163-178 État initial :

- Habitats : ripisylve, hêtraie, rivière
- Faune : loutre, chiroptères, oiseaux



176-178 Incidences

- Négligeable vis à vis des oiseaux & chiroptères
- Favorable puisque rejet de meilleure qualité

179

Mesures :

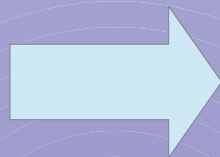
- Expertiser les arbres susceptibles d'abriter oiseaux & chiros pour éviter leur abattage

STEP de Dourbies

Conclusion de l'expertise réalisée par J.SEON (PNC)

La mise en place de la station d'épuration de Dourbie ne semble pas poser de problème particulier au regard des enjeux chiroptères.

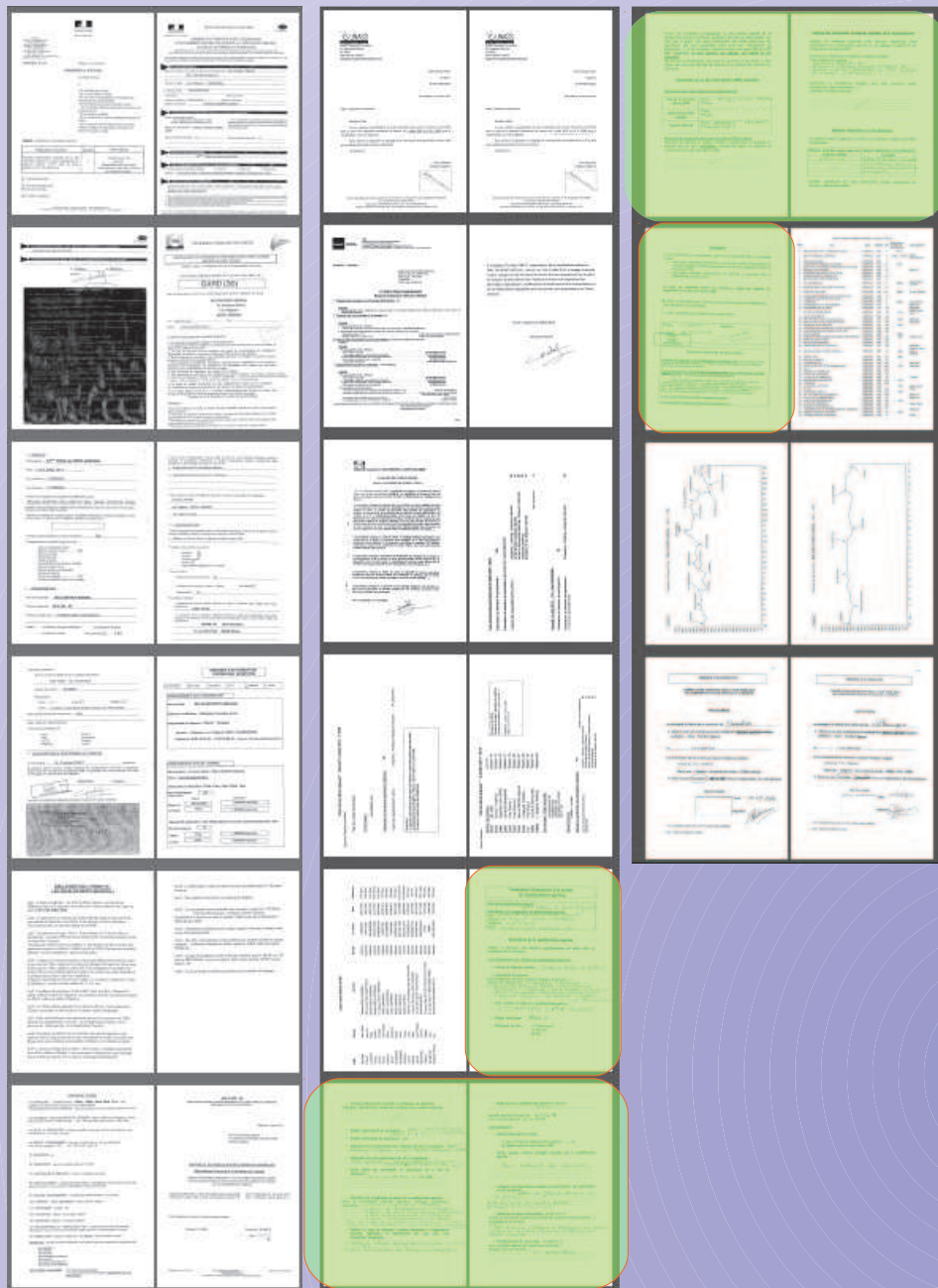
Nous avons toutefois convenu, avec M Laffont, que les travaux devraient épargner au maximum les gros châtaigniers encore en place, dans la mesure où ils n'étaient pas sur l'emprise directe des travaux et ne gênaient pas trop le déroulement du chantier.



Trail du Mont-Aigoual

Évaluation des incidences

Intégré dans dossier de manifestation sportive



le GARD favorise les sports nature www.gard.fr

SKI CLUB MT-AIGOUAL www.aigoual.org

12ème TRAIL DU MONT-AIGOUAL
Dimanche 6 Juillet 2014

37km ou 15km DEPART 9h15 L'ESPEROU (Gard)

CHALLENGE GARDOIS DES TRAILS 2014

Course Enfants:
Samedi 5 Juillet 17h

Animation: Claude RAZON

Contact: Office de Tourisme
Mt-Aigoual Causses Cévennes
04 67 82 64 67

www.aigoual.org

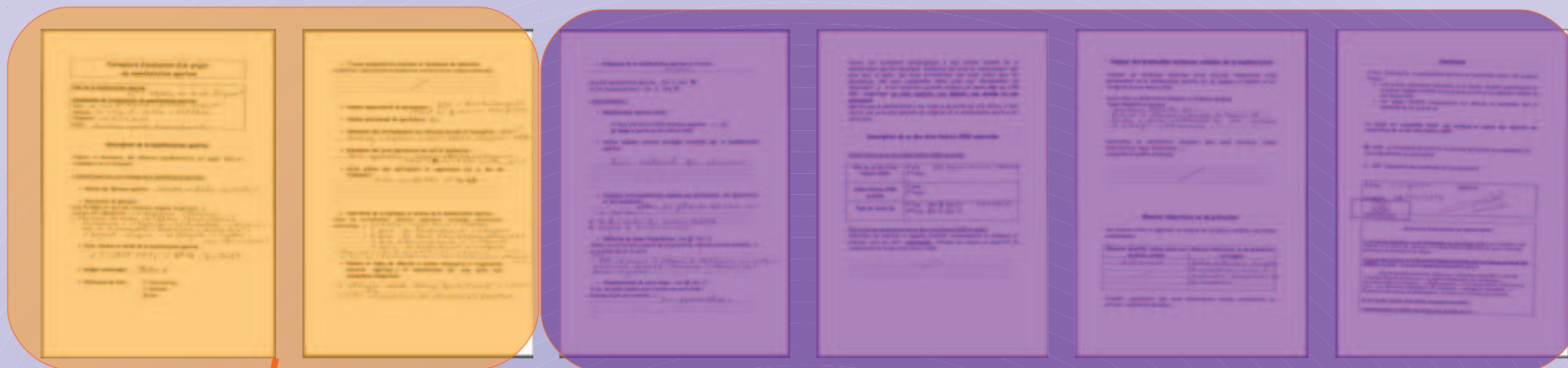
TEMPS COURSE

running conseil

Inscriptions en ligne: tempscourse.com

LE GARD CAUSSES CÉVENNES www.gard.fr

Trail du Mont-Aigoual



Présentation générale

- Description
- Date
- Nombre de participants et spectateurs
- Logistique
- Véhicules

Environnement

- Sites Natura 2000 + autres
- Consignes environnementales
- Zones d'interdiction
- Franchissement de cours d'eau
- Analyse des incidences
- Mesures de réduction
- Conclusion



Déroulement de la présentation

➤ Contexte

- Pourquoi cette réunion d'information ?
- Qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Les principes de l'évaluation des incidences

- Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?
- A quoi sert-elle ?
- Quelles questions à se poser ?
- De quoi est-elle composée ?

➤ L'évaluation des incidences dans le Gard

- Quels sont les projets concernés ?
- Les formulaires simplifiés à utiliser
- 3 exemples

➤ Interlocuteurs et rôles de chacun

➤ Cas particulier : Sites Natura 2000 et zone cœur PNC

➤ Questions diverses



Interlocuteurs et rôles de chacun

→ Le porteur
de projet

REDIGE l'évaluation des incidences de son projet et conclut

→ La DDTM 30

INSTRUIT l'évaluation des incidences

→ L'opérateur
Natura 2000

ACCOMPAGNE le porteur de projet dans son évaluation des incidences et lui transmet les informations connues sur les habitats et espèces



Interlocuteur et rôles de chacun

Je suis concerné par le site Natura 2000...	L'opérateur est ...	Contact
Vallée du Gardon de Saint-Jean (directive habitats) Causse Noir (directives habitats et oiseaux)	CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires	Karen JOYAUX 04 66 85 34 42 natura2000_gardonsaintjean @yahoo.fr
Les Cévennes (directive oiseaux) Massif de l'Aigoual et du Lingas (directive habitats)	Parc National des Cévennes	Franck DUGUEPEROUX 04 66 49 53 40 franck.dugueperoux@cevennes- parcnational.fr
Gorges de la Dourbie et Causses avoisinants (directives oiseaux et habitats)	Parc Naturel Régional des Grands Causses	Laure JACOB 05 65 61 43 60 laure.jacob@parc-grands- causses.fr



Déroulement de la présentation

➤ Contexte

- Pourquoi cette réunion d'information ?
- Qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Les principes de l'évaluation des incidences

- Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?
- A quoi sert-elle ?
- Quelles questions à se poser ?
- De quoi est-elle composée ?

➤ L'évaluation des incidences dans le Gard

- Quels sont les projets concernés ?
- Les formulaires simplifiés à utiliser
- 3 exemples

➤ Interlocuteurs et rôles de chacun

➤ Cas particulier : Sites Natura 2000 et zone cœur PNC

➤ Questions diverses



Déroulement de la présentation

➤ Contexte

- Pourquoi cette réunion d'information ?
- Qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Les principes de l'évaluation des incidences

- Qu'est-ce que l'évaluation des incidences ?
- A quoi sert-elle ?
- Quelles questions à se poser ?
- De quoi est-elle composée ?

➤ L'évaluation des incidences dans le Gard

- Quels sont les projets concernés ?
- Les formulaires simplifiés à utiliser
- 3 exemples

➤ Interlocuteurs et rôles de chacun

➤ Cas particulier : Sites Natura 2000 et zone cœur PNC

➤ Questions diverses